

---

**Comité préparatoire  
de la Conférence des Parties  
chargée d'examiner le Traité  
sur la non-prolifération  
des armes nucléaires en 2010**

Distr. générale  
27 avril 2007  
Français  
Original : anglais

---

**Première session**

Vienne, 30 avril-11 mai 2007

**Note verbale de la Mission permanente de Cuba, Présidente  
du chapitre de Vienne du Mouvement des pays non alignés,  
en date du 27 avril 2007**

En sa qualité de Présidente du chapitre de Vienne du Mouvement des pays non alignés, la Mission permanente de la République de Cuba auprès des organisations internationales dont le siège est à Vienne présente ses compliments au secrétariat de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint une lettre adressée à M. Yukiya Amano, Président désigné de la première session, par la Présidente du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés à New York (voir annexe).

La Mission permanente de la République de Cuba auprès des organisations internationales dont le siège est à Vienne souligne que le 10 avril 2007, elle avait adressé le document en question à M. Yukiya Amano en le priant de bien vouloir en faire distribuer le texte comme document de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010.



**Annexe à la note verbale de la Mission permanente de Cuba,  
Présidente du chapitre de Vienne du Mouvement  
des pays non alignés, en date du 27 avril 2007**

Au nom des États du Mouvement des pays non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), je tiens à vous exprimer toute notre gratitude pour la célérité avec laquelle vous avez accédé à notre demande et pour les débats fructueux que vous avez eus avec le Groupe de travail du Mouvement des pays non alignés sur le désarmement au sujet des préparatifs de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, qui se tiendra à Vienne du 30 avril au 11 mai 2007.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la lettre que la présidence du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés a adressée, au nom des États du Mouvement des pays non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, au Représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de représentant de l'un des gouvernements dépositaires du TNP, dans laquelle il est souligné qu'il importe que la Notification des procédures à suivre pour la Conférence d'examen du TNP faite par les gouvernements dépositaires prenne en compte l'intégralité des mandats confiés au Comité préparatoire par les États Parties.

Dans un souci de clarté, je joins à la présente le texte de la Notification faite à tous les États parties au TNP par le Gouvernement du Royaume-Uni.

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et des pièces jointes comme document de la première session du Comité préparatoire de la Conférence de 2010.

L'Ambassadrice,  
Chargée d'affaires par intérim,  
Mission permanente de Cuba auprès  
de l'Organisation des Nations Unies,  
Présidente par intérim du Bureau de coordination  
du Mouvement des pays non alignés  
(Signé) Ileana **Núñez Mordoche**

## Pièces jointes

[Original : anglais]

[15 mars 2007]

J'ai l'honneur de m'adresser à vous au nom des États du Mouvement des pays non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Les États du Mouvement des pays non alignés parties au TNP ont examiné la Note verbale datée du 21 février 2007 par laquelle le Secrétaire d'État Principal aux affaires étrangères et au Commonwealth de Sa Majesté leur avait communiqué la Notification des procédures à suivre pour la Conférence d'examen du TNP faite par les gouvernements dépositaires, dans l'exercice des fonctions de dépositaires qui leur incombent en vertu du Traité.

Rappelant le Document final de la Conférence de 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation publié sous la cote NPT/CONF.2000/28 et rappelant en outre la notification faite en 2001 par la Fédération de Russie au nom des gouvernements dépositaires du TNP concernant les procédures à suivre pour la Conférence d'examen du TNP (texte joint), les États du Mouvement des pays non alignés parties au Traité réaffirment leur attachement au consensus auquel était parvenue la Conférence d'examen de 2000 concernant l'amélioration de l'efficacité de la procédure d'examen renforcée du TNP et notamment à la disposition suivante :

*« Les États parties, rappelant le paragraphe 4 de la décision 1 de la Conférence de 1995 chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération et de la question de sa prorogation, sont convenus que les deux premières sessions du Comité préparatoire auraient pour but "d'examiner les principes, les objectifs et les moyens visant à promouvoir la pleine application du Traité, ainsi que son universalité". À cette fin, à chacune de ses sessions, le Comité préparatoire devrait examiner des questions de fond précises concernant l'application du Traité et des décisions 1 et 2 ainsi que de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée en 1995, et les résultats des conférences d'examen ultérieures, y compris les faits nouveaux influant sur le fonctionnement et les buts du Traité. »*

Les États du Mouvement des pays non alignés parties au TNP soulignent qu'il importe que la Notification des procédures à suivre pour la Conférence d'examen du TNP faite par les gouvernements dépositaires, dans l'exercice de leurs fonctions de dépositaires en vertu du Traité, prenne en compte l'intégralité des mandats confiés au Comité préparatoire par les États Parties, tels qu'ils figurent dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000, ainsi que la Notification des procédures à suivre pour la Conférence d'examen faite en 2001 par la Fédération de Russie au nom des gouvernements dépositaires.

Tout en réaffirmant leur attachement à l'ensemble des accords conclus à la Conférence de 1995 chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération et de la question de sa prorogation ainsi qu'au Document final de la Conférence d'examen de 2000, les États du Mouvement des pays non alignés parties au TNP déplorent que la Conférence d'examen de 2005 n'ait pas réussi à formuler des recommandations de fond. Ils appellent de nouveau tous les États parties à s'engager sans réserve à

mettre en œuvre toutes les dispositions du Traité et demandent que soient prises les 13 mesures pratiques en vue de l'application systématique et progressive de l'article VI du Traité, s'agissant notamment de l'engagement sans équivoque pris par les puissances nucléaires de procéder à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires.

Les États du Mouvement des pays non alignés parties au TNP soulignent qu'il faut créer des organes subsidiaires des grandes commissions de la Conférence de 2010 qui auraient pour tâche d'étudier les mesures pratiques à prendre en vue de l'élimination systématique et progressive des armes nucléaires; d'examiner et de recommander des propositions concernant l'application de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence d'examen de 1995; d'étudier la question des garanties de sécurité. À ce sujet, ils soulignent que les réunions du Comité préparatoire devront continuer de définir le temps imparti aux délibérations sur le désarmement nucléaire, l'application de la résolution sur le Moyen-Orient et les garanties de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de Cuba  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,  
Président du Bureau de coordination  
du Mouvement des pays non alignés  
(*Signé*) Rodrigo **Malmierca Díaz**

[Original : anglais]

[21 février 2007]

Le Secrétaire d'État Principal aux affaires étrangères et au Commonwealth de Sa Majesté présente ses compliments aux chefs des Missions diplomatiques des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires conclu à Washington, Londres et Moscou le 1<sup>er</sup> juillet 1968.

Dans l'exercice de fonctions de dépositaire incombant aux Gouvernements du Royaume-Uni, de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique, le Secrétaire d'État a l'honneur de faire tenir aux chefs des Missions diplomatiques la Notification ci-jointe faite par les dépositaires et leur serait obligé de bien vouloir communiquer cette information à leur gouvernement.

Ministère des affaires étrangères  
et du Commonwealth,  
Londres  
(Signé) Margaret **Beckett**

---